



PROCES VERBAL no 4
JEUDI 23 JUIN 2022 A 20H15
Grande Salle - PUIDOUX

Présidence : **M. Jean-Marc Mocellin**
Secrétaire : **Mme Annick Vouilloz**

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à M. le Syndic, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers.

Le Président salue M. Dominique Kaser, boursier, et Mme Saskia Lätt, boursière communale, ainsi que la présence de M. Jean-Pierre Lambelet, représentant de la presse pour « Le Courrier ». Il salue également le public et rappelle que les séances sont publiques et qu'il est possible d'y assister librement.

1. Appel :

Excusés – 9 : Mmes Estelle Butty, Isabelle Goumaz Burka.
MM. Damien Bourloud, Laurent Chaubert, Florian Chevalley, Jonathan Fauriel, Nicolas Glauser, Claude Gross, Frédéric Lambelet.

Absents – 1 : M. Grégoire Dubois

Le quorum est atteint. L'assemblée est ouverte.

Pour commencer cette assemblée, M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, souhaite honorer la mémoire de notre huissier, M. **Jacques Chevalley**, décédé le 18 avril 2022 à l'âge de 72 ans. Il prie l'assemblée de se lever pour respecter une minute de silence en sa mémoire.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022

La parole n'est pas demandée. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Rapport de la Commission de gestion sur son activité

Président : M. **Jean-Bernard Chevalley**

Rapports des sous-commissions

Sous-commission 1 - Administration générale – finances – impôts – tourisme – ressources humaines – police des construction – planification

Rapporteur : M. Fabrice Bally

Membres : Mme Laetitia Pache, M. Joël Tettoni
(annexe 1)

Sous-commission 2 – Travaux – voirie – routes et chemins – signalisation routière – éclairage public – police administrative

Rapporteur : Matthieu Chevalley

Membres : Mme Josiane Conne, M. Marc Chevalley
(annexe 2)

Sous-commission 3 – Domaines & bâtiments publics – cultes & chapelle, abattoir – USL – Vignobles

Rapporteur : M. Bernard Chevalley

Membres : M. Damien Bourloud, M. Frédéric Dubois
(annexe 3)

Sous-Commission 4 – Service des eaux – feu – protection civile – expert AEAI – service industriels & environnement – forêts – cours d'eau & lacs – eaux usées – assainissement

Rapporteur : M. Marc-André Cossy

Membres : M. Yann Gilliéron, M. Jean-Bernard Chevalley
(annexes 4 et 5)

Sous-Commission 5 – Instruction publique – bâtiments scolaires – terrains de sports – affaires sociales

Rapporteur : M. Ludovic Beaud

Membres : M. Florian Chevalley, M. Stéphane Chappuis
(annexe 6)

Rapport du Président de la Commission de gestion

M. Jean-Bernard Chevalley
(annexe 7)

La discussion est ouverte pour l'ensemble des rapports.
La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

4. Rapport sur la gestion communale 2021

(M. René Gilliéron, Syndic)

M. **Stéphane Martin** : à la page 38, concernant le plan énergie et climat communal (PECC), Puidoux va de l'avant. La Municipalité tient à suivre les démarches d'accompagnement pour la Loi sur l'Énergie 2050, pour prendre les bonnes décisions. Les objectifs sont l'ambition de devenir le fil conducteur pour les décisions communales en matière d'énergie et de climat pour les quatre prochaines années. La question est de savoir qu'elles sont les pistes qui sont en vue pour cette situation et puisque le Canton est en train de débloquer des sous pour ça, il aimerait être renseigné à ce sujet.

M. **Jean-Rémy Chevalley**, répond que si l'on adhère à ce programme qui a été encouragé par le Canton - actuellement seulement trente communes s'y sont intéressées, à savoir principalement les grandes villes qui avaient déjà un plan climat pour respecter les normes d'économie d'énergie pour arriver à ce que l'on désire en 2050 – la commune de Puidoux a tenu à y participer parce que c'est la volonté de toute la Municipalité d'adhérer à ces programmes d'économie d'énergie. Mais c'est clair que l'on doit avoir un fil rouge, on doit choisir des options. Chaque commune est différente et doit adapter certains principes et nous avons donc choisi de travailler avec le bureau qui est mentionné sur le rapport, pour justement qu'il nous aiguille dans le travail à faire et sur les options à choisir. Ensuite de ça, le Canton intervient financièrement pour financer une partie du travail du bureau. Nous recevons une subvention pour cela, répartie sur quatre ans. Il y a déjà des choses qu'on a faites aujourd'hui, principalement au niveau de l'éclairage public, au niveau de l'isolation des bâtiments, etc. Mais il y a encore beaucoup de chemin et d'options à choisir et à prendre. En fonction de ces choix, on peut également avoir un subventionnement de l'Etat et de la Confédération, puisque les deux vont toujours de pairs. Alors maintenant on ne peut pas exactement vous dire dans quel chemin on va s'engager aujourd'hui. On pourra vous le dire au début de l'année 2023. On aura déjà quelques orientations, en fonction des options que l'on aura choisies, et on pourra vous informer plus sur la situation. Mais c'est vraiment la volonté de toute la Municipalité que d'aller de l'avant avec ces programmes énergétiques.

M. **René Gilliéron**, Syndic, prend la parole et remercie Mme **Laurane Morerod**, secrétaire municipale adjointe, pour son travail. Au départ ce n'était pas prévu qu'elle fasse ça et elle a plongé dans la piscine et s'en est bien sortie. Donc un grand bravo.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le rapport sur la gestion communale 2021 est accepté à l'unanimité.

5. Comptes communaux 2021

Compte 110.317 – Réceptions et manifestations

M. **Claude Chaubert** a une question concernant l'achat des vins par la commune de Puidoux. Le Dézaley, qui est le fleuron du Chasselas dans le canton de Vaud, est meilleur marché à la bouteille que le Puidoux. Pourquoi continue-t-on d'acheter du Puidoux ?

M. **René Gilliéron**, Syndic, répond que le Dézaley c'est le vin de nos vignes, donc il y a un quota selon la production et on a un bon prix quand on l'achète. Et si on achète plus de Dézaley, on va certainement le payer plus cher. Pour les connaisseurs comme vous, on va servir du Dézaley à l'apéro. Mais s'il y a une manifestation avec plus de monde, comme une fête de jeunesse, ou s'il y a des gens qui n'apprécient pas, autant prendre un autre vin. Et le Puidoux est très bon aussi !

Compte 32 - Forêts et pâturages – page 17

M. **Claude Chaubert** : concernant le revenu des chalets, la villa qu'habite le tenancier est comprise dans ces revenus ou pas ? Et deuxième question, pour quelle raison cela a augmenté d'à peu près 30 % entre 2020 et 2021 ?

M. **Denis Destraz** : les anciens baux dataient de 1993 et ça n'avait jamais été réadapté. Il a fallu du temps pour réaliser une étude par une fiduciaire qui a fait une analyse complète, pour trouver la valeur de rendement. On a rattrapé avec une valeur moyenne, mais même pas jusqu'au point où on aurait pu, à un tarif qui lui permette encore de travailler, pour ne pas augmenter trop d'un coup. La commune retombe sur ses pattes et l'appartement est compris dans ces comptes.

Compte 353 – Auberge communale – page 21

M. **Sylvain Chaubert** : il y a quelques années en arrière on a dit que c'est une bonne affaire d'acheter le matériel et le mobilier de l'auberge. Je constate que ça fait deux années qu'on dépense entre Fr. 16'000.00 et Fr. 20'000.00 de matériel. On avait augmenté les chiffres mais je ne pense pas qu'on avait augmenté de Fr. 20'000.00 pour combler chaque année ces achats de matériel ?

M. **Denis Destraz** : l'idée c'était d'avoir tout le matériel à la commune pour ne pas avoir un pas de porte qui pourrait empêcher un bon aubergiste de racheter tout ça.

La commune restait libre de nommer et de choisir elle-même un aubergiste. On pensait que c'était plus facile. Après on a eu trois expériences un peu malheureuses avec des aubergistes moins bons et le matériel a été sous-employé aussi. A présent, mis à part l'épisode du COVID, vous avez vu que c'est bien reparti et qu'avant le COVID ça turbinaient et le matériel n'a pas suivi et devait être remplacé. On a eu une mauvaise passe car tout a lâché l'un après l'autre, mais à présent je crois qu'il n'y a plus rien qui est vieux et on devrait avoir fini avec les surprises. Le reste ça va être de l'entretien normal et le chiffre d'affaire remonte gentiment. A partir d'un certain chiffre on remonte aussi le loyer et là aussi, j'ai bon espoir que ça se rééquilibre sur la longueur.

Compte 351 – Bâtiment du Vergnolet – page 19

M. **Philippe Penard** : pour le bâtiment du Vergnolet, concernant les frais d'usage de l'abattoir, je vois Fr. 700.00 de revenu. Est-ce que c'est ce que les gens paient pour venir abattre des bêtes en urgence?

M. **Denis Destraz** : oui, on avait introduit des frais d'usage à titre de participation pour l'électricité et l'eau. Vu que c'était pour des gens de la commune, on voulait pas non plus trop accentuer la facture, donc on avait commencé avec une somme modique de Fr. 20.00 de participation. Et à présent, on s'est aperçu que l'abattoir est quand même bien utilisé pour les urgences et que cela se sait au-delà de nos frontières communales. On a toujours plus d'utilisateurs d'une commune avoisinante, voire même du canton de Fribourg et on s'est dit que ce n'était pas aux citoyens de Puidoux de financer ça au travers de leurs impôts. Comme c'est mentionné dans le rapport de gestion, on a fait deux prix, un pour les habitants de Puidoux et un prix pour l'extérieur. Il n'y a que Fr. 700.00 parce que c'était Fr. 20.00 à l'époque mais aux comptes de l'année prochaine il y aura plus. Avec Fr. 700.00 on n'entretient pas un abattoir. J'avais fait une moyenne des dix dernières années puisqu'il fallait remettre l'abattoir aux normes pour pouvoir le rouvrir, donc beaucoup de frais pendant deux ans. Et même avec les frais habituelles dans l'année, l'un dans l'autre on arrivait à peu près à Fr. 5'000.00 de frais chaque année. Avec ces Fr. 700.00 on est loin du compte mais cela va s'améliorer avec les nouveaux tarifs.

M. **Philippe Penard** : donc le nouveau tarif est pour 2022 ?

M. **Denis Destraz** : oui, il apparaîtra dans les comptes 2022

Compte 433.314 – Entretien des horodateurs – page 27

M. **François Delafontaine** : je suis surpris de la valeur de l'horodateur du parking du Forestay qui coûte trois fois plus cher que ce qu'il rapporte. C'est impressionnant. Alors je me demande si une zone bleue ne serait pas plus favorable.

M. **Serge Tettoni** : effectivement, quand on regarde les chiffres, on a Fr. 15'000.00 de coût et on récupère environ Fr. 4'000.00, ce qui fait une différence de Fr. 11'000.00. C'est un fait. Maintenant, c'est fait comme ça. Est-ce qu'avec le temps ce parking va être plus utilisé ? Il sera sûrement plus utilisé mais je pense qu'on aura de la peine à arriver à zéro avec ce parking-là.

M. **Dominique Kaser**, boursier : il s'agit d'une dépense exceptionnelle car il a fallu changer ces deux horodateurs, donc dépense unique puisqu'il s'agit de deux horodateurs neufs.

M. **Serge Tettoni** : comme on dit les collègues, si on prend au niveau des macarons, on voit qu'il y a aussi un revenu sur les macarons et si on passe en zone bleue, on perd ça. Si on prend les revenus des macarons, il y a quand même Fr. 38'000.00 de revenu pour toute la commune. D'un côté il y a des investissements exceptionnels, de l'autre les macarons, donc allons-y comme ça une année, regardons ce qui se passe et on verra mieux l'année prochaine.

Compte 519 – Salle de gym polyvalente du Forestay - page 35

M. **Sylvain Chaubert** : les Fr. 8'000.00 annuels d'entretien de ventilation, c'est pour quoi ? Nos concierges ne peuvent pas faire ce travail ou apprendre à le faire après?

M. **Jean-François Rolaz** : nous avons un contrat d'entretien obligatoire avec la société qui exploite ces systèmes de ventilation. C'est assez monumental à entretenir, il y a des filtres à changer. Ce n'est pas un travail que les concierges peuvent faire, c'est assez conséquent et complexe. C'est un métier à part entière. Mais je poserai la question. La première année, le concierge, M. Yves Cupelin, s'était attelé à faire ça et c'est assez complexe.

Compte 81 – Service des eaux – page 45

M. **Raphael Durgniat** : concernant la vente d'eau aux abonnés, quand on voit la différence entre 2020 et 2021, y a-t-il une tarification différente au mètre cube d'eau selon les utilisateurs, comme par exemple pour le golf, un ménage privé ou un agriculteur ?

M. **Jean-Rémy Chevalley** : la différence entre 2020 et 2021 n'est pas compliquée à comprendre. Il y a eu la pandémie de COVID avec un semi confinement en 2020. Les gens ne voyageaient plus et ils sont restés à la maison quasiment tout le temps. Donc il y a eu une consommation d'eau bien supérieure. En 2021, ça a lâché un peu, d'où une consommation d'eau qui a été moindre pour les ménages. Et en plus le dieu de la pluie nous a passablement gratifié de précipitations donc les gens ont très peu dû arroser leur gazon. Cela fait des différences énormes. Voilà déjà pour expliquer la différence du chiffre entre 2020 et 2021. Ensuite, au niveau de la tarification, il n'y a pas de différence entre l'industrie, le rural ou les privés. Le mètre cube est taxé à Fr. 1.70 et c'est pour tout le monde la même chose. Maintenant pour le golf, il est alimenté dans ses bâtiments par la commune de Puidoux, mais pour tout ce qui est de l'arrosage, ils ont une convention avec « Eauservice Lausanne » et ils prennent de l'eau brute directement à l'entrée de la station de Bret et c'est Bret qui leur facture cette eau qui est directement pompée dans le lac. Mais cela ne transite pas par la commune de Puidoux. Pour les bâtiments c'est alimenté par la commune de Puidoux et la tarification est la même, soit Fr. 1.70 le mètre cube.

M. **Raphael Durgniat** : en cas d'urgence, quand un paysan demande de l'eau, la tarification est identique ou supérieure ?

M. **Jean-Rémy Chevalley** : en cas d'urgence on distribue de l'eau de secours. On va prendre à une BH (borne hydrante) et si on en n'a pas tout près, on peut faire une prise d'eau sur une conduite. Là au niveau de la tarification, il y a le temps d'installation du compteur, la location du compteur et l'eau est facturée à Fr. 3.00 le mètre cube, parce que c'est de l'eau de secours.

a) Rapport de la Municipalité

M. **René Gilliéron**, Syndic : pour regarder le résultat des comptes 2021, à la page 47, vous pouvez voir tous les amortissements faits, donc c'est une page qui est très intéressante.

Aux pages 54 et 55, pour que vous ne soyez pas embrouillés, dans les amortissements il y a une colonne marquée « amortissement du budget et amortissements supplémentaires ». Vous pouvez voir que l'année a bien marché et que nous avons amorti beaucoup de choses. C'est aussi le patrimoine financier à droite et à gauche, le patrimoine administratif.

Aux pages 52-54, vous voyez que grâce à l'année d'avant, nous n'avons pas eu besoin de toucher les fonds de réserve qui ont été faits.

Le résultat c'est Fr. 1'842.66. Autrement vous voyez les titres et papiers-valeurs qui sont à Fr. 1.00.

M. **René Gilliéron**, Syndic, donne lecture de la conclusion (page 5 des comptes 2021).

Il informe que la Municipalité reste à disposition pour les questions et signale encore la marge d'autofinancement qui est à Fr. 2'209'951.00.

M. **Andreas Wuthrich** : à la page 11 concernant la participation aux coûts non couverts des transports publics, il me semble que ce montant a doublé ces dernières années, ou est-ce que je me trompe ?

M. **René Gilliéron**, Syndic : non, on voit qu'aux comptes 2020 on était à Fr. 309'000.00 et là on est à Fr. 315'000.00. Ces chiffres nous sont donnés par le Canton, selon le bassin qu'on a pour subventionner, par exemple les CFF mais aussi les trains de la Riviera, les trains de montagne, etc. Nous n'avons aucune influence là-dessus.

M. **Andreas Wuthrich** : la question est que c'est beau ces cars postaux partout, mais n'y a-t-il pas une augmentation à cause de ça et encore éventuellement une autre augmentation quand le car postal passera à Cremières ?

M. **René Gilliéron**, Syndic : non car c'est distribué dans le bassin de population. Il y a des groupes (est, ouest) et il s'agit d'une participation solidaire. Même s'il y a des lignes qui se font à Villeneuve, nous payerons aussi. On a payé pour la ligne qui va à Rennaz et donc on participe à toutes ces choses-là.

b) Rapport de la Commission de gestion

M. **Jean-Bernard Chevalley**, Président de la Commission de gestion
(annexe 8)

c) Discussion et approbation

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, ouvre la discussion sur l'ensemble des comptes. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

C'est à l'unanimité que le conseil communal accepte les comptes 2021 tels que présentés.

6. Préavis municipal no 02/2022 concernant une demande de crédit TTC de CHF 278'059.00 pour la réfection du Ch. de la Corbessière (AF)

M. **Serge Tettoni**, Municipal

M. **Serge Tettoni**, explique que comme cela a été discuté avec la commission, c'est une route qui est en mauvais état mais ce n'est pas la plus mauvaise de la commune. Ce qui est important de savoir, c'est qu'avec la quantité de routes que nous avons dans le secteur, soit environ passé 80 km de chemin AF, on doit commencer quelque part. On a fait un plan sur 10 ans et durant ces 10 ans on va définir le plan d'attaque des chemins à faire. On va profiter pour cette fois de la situation et travailler avec Bourg-en-Lavaux et Forel. Le chantier est là et on va profiter du système pour faire une route qui sera vraiment top. Combiné avec ça, c'est vraiment faire des frais en moins. En plus grâce à Forel qui eux ont des routes très « agricoles », on profite de rabais AF très intéressants. Si on prend les chiffres, les AF vont mettre passé Fr. 180'000.00 payés en subvention et c'est très intéressant pour nous. C'est une chance à prendre parce que le système AF n'est pas connu depuis très longtemps des communes de Suisse, puisqu'on parle ici au niveau fédéral et actuellement, tout le monde se jette là-dessus. A Puidoux, nous avons de la chance puisqu'il y a déjà eu deux campagnes de chemin AF et on va commencer la troisième. Mais c'est clair que l'Etat ne va pas jouer avec les subsides comme cela encore longtemps parce que toute la Suisse s'y met. Donc c'est bien de profiter de ces rabais et en plus, de travailler ensemble avec les autres communes c'est très intéressant pour nous.

M. **Sylvain Blanc** a une question technique par rapport aux anciens enrobés qui partent en décharge parce qu'ils sont pollués. Est-ce que l'on peut espérer mieux pour les nouveaux ou alors c'est propre aux hydrocarbures qu'il y a dedans ?

M. **Serge Tettoni**, les nouveaux seront mieux et théoriquement, à ce jour, ils n'ont pas de produit toxique.

M. **Sylvain Blanc** demande s'il y a une date butoire pour éliminer les vieux d'une certaine manière ?

M. **Serge Tettoni** répond que dès début janvier 2023, il sera complètement interdit d'utiliser ce genre de chose. Actuellement, si on avait voulu, on aurait pu mélanger tout cela et broyer le tout sur place et intégrer le mélange avec le nouveau. Mais ce n'est pas quelque chose qui est conseillé parce qu'on remettrait des produits chimiques qui sont vraiment toxiques à l'intérieur et ils seront toujours là. Nous avons pris la décision de dire non et de partir sur une route saine comme ça, on a quelque chose de top.

Mme **Marlène Chevalley** souhaite juste connaître la définition de AF ?

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, répond que cela veut dire « Amélioration foncière ».

M. **René Gilliéron**, Syndic, précise que ce qu'il y a dans le goudron s'appelle HAP et maintenant à chaque fois qu'on dégrappe une route, c'est contrôlé.

M. **Sylvain Blanc** demande s'il y a parfois des surprises avec des routes qui ne sont pas polluées ?

M. **René Gilliéron**, Syndic, répond que c'est rare.

M. **Marc-André Cossy** relève que pour la question des AF, à l'origine c'était des routes pour les fermes, donc quand on fait des belles routes comme ça en campagne, il faut penser que souvent, c'est dû aux paysans. On nous attaque toujours avec nos gros tracteurs, mais quand on touche 70% d'AF pour certaines routes, c'est grâce à la ferme qui est au bout de cette route. Alors quand vous voyez des gros tracteurs, pensez qu'on participe aussi à la route. Merci.

M. **Serge Tettoni** signale que c'est aussi intéressant, si on planifie le chemin qui va sur Cremières et qui est en mauvais état, les AF vont regarder. Là on a fait l'exercice et nous avons le responsable des AF qui était là et on s'est retrouvé à Cremières. Il a précisé que c'était à 100 % agricole. Et nous avons eu un défilé de voitures en peu de temps, alors il a reconnu qu'il devait quand même y avoir des gens qui devaient habiter par là-bas au fond. Donc après, il y a des déductions. On part d'une base de 72 % s'il n'y a que de la campagne. Après, s'il y a une maison, une deuxième maison, etc., ça descend le tarif. Sur la route de Cremières, nous aurons nettement moins de subvention parce que c'est très habité par des gens « non agricoles ».

M. **Yann Gilliéron** demande s'il n'y a pas des commissions qui donnent leur rapport avant qu'on pose nos questions ?

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, répond que oui, on va y venir.

M. **Frédéric Dubois** : lecture du rapport de la commission ad hoc (annexe 9)

M. **Jean-Bernard Chevalley** : lecture du rapport de la commission de gestion (annexe 10)

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le préavis 02-2022 est accepté à l'unanimité.

7. Election du bureau du Conseil

Election du Président :

M. **Sylvain Blanc** présente M. **Jean-Marc Mocellin**, actuel président.

M. **Jean-Marc Mocellin** est élu par acclamation.

Election du vice-président :

M. **Jean-Marc Mocellin** présente M. **Sylvain Blanc**, actuelle vice-président.

M. **Sylvain Blanc** est élu par acclamation.

Election des scrutateurs

Mme **Cindy Destraz** présente M. **Alex Chappuis**, actuel scrutateur suppléant.

M. **Stéphane Martin** présente M. **Blaise Munarin**, actuel scrutateur suppléant.

MM. **Alex Chappuis** et **Blaise Munarin** sont élus par acclamation.

Election des scrutateurs suppléants

M. **Blaise Munarin** présente Mme **Sabine Neyroud**.

M. **Alex Chappuis** présente M. **Christophe Jossevel**.

Mme **Sabine Neyroud** et M. **Christophe Jossevel** sont élus par acclamation

8. Election de la Commission de Gestion

La commission de gestion est élue pour une année, elle est composée de 15 membres.

M. **Marc Chevalley** ne souhaite pas se représenter à la commission de gestion. Tous les autres membres sortants se représentent.

M. **Gérald Chappuis** présente M. Eric Zumbrunnen

M. **Christophe Chappuis** présente Mme Christelle Kucr.

Le vote s'opère à bulletin secret.

Bulletins délivrés	:	49
Bulletins rentrés	:	49
Bulletins blancs	:	0
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	49

Sont élus pour la commissions de gestion 2022-2023 :

Avec 49 voix : M. Fabrice Bally, M. Damien Bourlout, M. Bernard Chevalley, M. Florian Chevalley, M. Matthieu Chevalley, Mme Josiane Conne, M. Marc-André Cossy, M. Frédéric Dubois, M. Joël Tettoni.

Avec 48 voix : M. Ludovic Beaud, M. Stéphane Chappuis, M. Jean-Bernard Chevalley, M. Yann Gilliéron, Mme Laetitia Pache.

Avec 27 voix : M. Eric Zumbrunnen

A obtenu des voix : Mme Christelle Kucr

9. Communications des différents Conseils intercommunaux/Associations de Communes

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, demande si l'un ou l'autre de ces différents conseils intercommunaux ont des communications concernant 2021. Une erreur ayant été commise sur l'ordre du jour de la présente assemblée, les rapports seront présentés lors du prochain conseil, s'ils n'ont pas été préparés pour cette fois.

ASCL : Rapport de M. **Blaise Munarin** (annexe 11)

ACPRS : M. **Andreas Wüthrich** donnera lecture de son rapport lors du prochain Conseil Communal. Mais comme il s'agit de la dernière fois pour M. Dominique Kaser, il souhaite tout de même expliquer ce qu'il s'est passé lors du dernier conseil intercommunal de l'ACPRS qui s'est déroulé le 9 juin 2022, avec à l'ordre du jour le rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2021. Il détaillera les chiffres lors du prochain Conseil et donne quelques indications. Les charges totales s'élèvent à Fr. 1'845'368.00. Il en résulte un petit excédent de charges dans le secteur des déchets mais qui laisse encore un solde au fonds de réserve pour ledit secteur. Lors de cette séance, nous avons pris congé de M. Dominique Kaser, boursier, pour une retraite bien méritée et avons accueilli sa successeuse, Mme Saskia Lätt, nouvelle boursière.
(annexe 12)

ORPC : M. **Raphaël Durgniat** donne lecture d'un résumé du rapport du Commandant M. Favre
(annexe 13)

APOL : Rapport de M. **Marc-André Cossy** (annexe 14)

10. Communications de la Municipalité

M. **René Gilliéron**, Syndic, informe que Mme **Saskia Lätt** a été nommée boursière communale lundi 20 juin 2022. Elle a réussi son brevet de spécialiste en finance et comptabilité. Les examens étaient durs puisque le 50 % a loupé. Nous pouvons l'applaudir.

Il indique aussi que mardi 21.06.2022, la Municipalité est allée au Grand Conseil avec les communes de Ste-Croix, Yverdon et Bottens, pour remercier nos Conseillers d'Etat sortants. Nous avons offert un petit cadeau et l'apéro au Grand Conseil à cette occasion. Et avec Proterroir, nous avons pris des produits de chaque commune (fromages de Ste-Croix, gâteaux de Bottens, viande d'Yverdon et pour Puidoux, des produits du Docteur Gab's, des glaces de la Brebisane et le Dézaley de la commune de Puidoux). Cela a été fort apprécié, il y avait une bonne ambiance et une fin d'après-midi émouvante, car la présidente du Grand Conseil a fait une présentation et un « adieu » au Conseillers vraiment émouvants.

M. **René Gilliéron**, Syndic, prend la parole et adresse un discours à l'attention de M. **Dominique Kaser**, boursier sortant. (annexe 16).

M. **Dominique Kaser**, boursier, très ému par ces paroles, exprime ses vifs remerciements et adresse ces paroles à l'assemblée :

« Il y a environ 42 ans, j'ai commencé mon activité juste en-dessous de cette salle. Puis, en 1995, j'ai eu la chance de travailler dans un magnifique bureau, dans la maison de commune. Dans cette assemblée, un ancien Municipal a participé à la décision de mon engagement, j'ai nommé M. Jean-Pierre Lambelet. Je ne vais rien rajouter après les propos de notre syndic, M. René Gilliéron, avec qui j'ai eu énormément de plaisir à travailler, ainsi qu'avec l'ensemble des municipaux. J'ai toujours eu d'aimables relations avec le Conseil communal et je vous en remercie. Il y a plusieurs années, j'avais au bilan de notre commune, un découvert et non pas un capital. Je fini en beauté avec deux excellents exercices et des fonds de réserve. Que demander de mieux ! Je souhaite à Saskia qui me succède d'avoir autant de satisfaction dans cette fonction et de venir, comme moi, au travail avec le sourire. C'est avec plaisir que je vous invite avec moi à l'Auberge communale, afin de partager un moment de convivialité. »

M. **Jean-Rémy Chevalley** : au mois de janvier dernier, lors de la séance du Conseil communal, vous m'aviez accordé un crédit pour la connexion avec le réseau de la commune de Bourg-en-Lavaux, dans le cadre des travaux de réfection du chemin de la Croix. Ce crédit ne va pas être utilisé, puisque, in extremis, la Municipalité de Bourg-en-Lavaux nous a écrit qu'elle renonçait à ce projet. Heureusement que les fournisseurs avaient du retard cette année puisque les matériaux sont difficiles à trouver. Le contrat que nous avons déjà signé pour les tuyaux a pu être dédit sans frais et les frais d'études ont été repris par Bourg-en-Lavaux.

Nous avons inséré un article dans le journal « Le Courrier » pour inciter les gens à économiser l'eau. Avec les canicules que nous avons vécues, l'alimentation en eau a baissé, de plus les communes voisines nous tirent énormément d'eau. Une chose nous a surpris énormément, encore plus qu'en 2020, c'est la surconsommation en fin de journée. Entre 17h. et 19h., c'est de la folie pure et la demande de consommation explose. Les gens arrivent, ils ouvrent grand le robinet pour arroser le gazon, prendre plusieurs douches ou je ne sais pas. Mais c'est vraiment une surconsommation extraordinaire et c'est pour ça que nous avons mis cet article, afin de rendre les gens attentifs au fait que ce n'est pas parce qu'il fait chaud, qu'on doit utiliser 45 fois plus d'eau. C'est un non-sens complet d'arroser un gazon à cinq heures de l'après-midi. Les ¾ de l'eau sont perdus, cela part en évaporation. Donc, si la question vous est posée, c'est pour sensibiliser à la consommation d'eau. C'est comme laver une voiture, devant le garage en plein soleil. On peut attendre une semaine ou deux, cela ne va rien changer. Mais rassurez-vous, de l'eau on en a encore. On a une marge de 15 à 20 %, même avec les forts tirages de nos communes voisines. En plus, en économisant de l'eau, on économise aussi de l'électricité et ça, c'est un sujet qui nous pend au nez. Vous savez que la consommation d'électricité de la Suisse devient fort problématique et on s'achemine probablement, un jour ou l'autre, vers un black-out total.

Pensons que lorsque l'on économise de l'eau, on économise aussi de l'électricité. Pas seulement sur l'eau qui est produite, mais aussi sur l'eau qu'on élimine, puisque l'épuration consomme énormément d'électricité.

Pour la canicule que nous avons vécue ces derniers jours, nous avons mis en œuvre le plan canicule. On a rencontré les dames paysannes qui s'en occupe depuis le 1^{er} juin dernier et donc on a pas attendu longtemps avant de mettre ce plan en activité. Tout a bien fonctionné, à satisfaction des bénéficiaires.

Pour les sapeurs-pompiers, le commandant a donné sa démission en mars dernier. Ce n'était pas une surprise puisqu'il avait déjà annoncé que lorsque la nouvelle caserne de Forel serait inaugurée, il se retirerait. Le poste a été mis au concours. Nous avons eu une postulation. Nous avons eu une audition le 30 mai dernier et la commission consultative du feu a proposé une candidature aux sept municipalités. Le dossier est actuellement sur la table des municipalités qui doivent me répondre pour le 28 juin prochain. Vous connaîtrez le nom du nouveau commandant le 1^{er} juillet. Il entrera en fonction au 01.01.2023. Concernant la caserne de Forel, tout roule. Les aménagements intérieurs vont pouvoir commencer. Les déménagements des autres casernes sont prévus au mois d'août et vous pourrez tous aller à l'inauguration, qui aura lieu sur trois jours. Il y aura une journée pour le public. Cela aura lieu les 22, 23 et 24 septembre 2022, alors que cette caserne sera déjà en fonction.

M. Jean-François Rolaz : l'année passée a été une année pourrie pour les abeilles. On avait plus qu'une colonie en 2021 et on en a quatre cette année, soit deux à la réserve et deux sur le toit du collège. Elles sont en pleine santé, en tout cas celles de la réserve. La production de miel avance bon train, elles bossent bien. L'étang de la réserve du Tréflon, donc la mare à Gaillard, a été curé. Tout est très bien reparti et c'est une belle réserve. C'est un projet qui prend de l'ampleur aussi au niveau cantonal puisque la réserve sert d'exemple au niveau scolaire. Il y a plein de projets qui naissent autour et il y a une certaine émulation là-dedans et c'est assez intéressant.

M. Daniel Bourloud : vous savez tous que vos poubelles finissent à la SATOM. Il y a un four qui a été rénové il y a une année et depuis l'automne passé, il transforme la chaleur en électricité. Ça fait depuis l'automne passé, dès que le court de l'électricité est remonté, que la SATOM s'est positionnée sur ce marché. Il y a des jolies fournitures d'électricité en plus de ce qui se fait au niveau de la vapeur, des sites chimiques et du chauffage à distance, pour une partie réduite du Chablais et qui va s'agrandir pour la suite.

Autrement, vous avez entendu M. Yann Gilliéron dans son rapport et sûrement vu l'article dans « Le Courrier », signé de la plume experte de notre journaliste M. Lambelet. Au niveau des forêts, nous avons toujours eu un garde-forestier, M. Martial Vurlod qui, après 20 ans au service du triage de Lavaux, a pris sa retraite fin mars de cette année. M. Benjamin Ciana de Collombey-Muraz a été engagé. Il a fini ses écoles de garde-forestier au mois de septembre de l'année passée. Il a une trentaine d'années, il est plein de bonne volonté. Même s'il n'habite pas loin, il doit apprendre à

connaître tout le triage. Il y a de la surface et surtout des talus. J'espère que vous lui réserverez un bon accueil.

M. Serge Tettoni : vous avez pu voir que le Ch. des Chaux est terminé. Au niveau du Ch. de la Croix, le chantier est plus compliqué que prévu. Il est rempli de différentes conduites, ensuite il y a un gros changement car on partait sur des conduites de 60 et on se retrouve avec des conduites de 80. C'est un changement qui a été demandé par la commune de Lausanne. Les tuyaux font environ 12 mètres de long. Ils ont un poids incroyables. Il a fallu prendre une machine beaucoup plus grosse. Il y a tout un système qui a été mis en place et qui n'était pas prévu. Mais ce n'est pas la raison du retard. On a du retard pour trois raisons. La première c'est que la livraison des conduites a été beaucoup plus longue que prévu. Malgré que ça a été commandé dans les délais, ils nous ont dit qu'ils n'y arriveraient pas. Ensuite il y a eu le problème des collaborateurs de Grisoni&Zaugg puisqu'il a fallu leur trouver un job pendant ces deux semaines de délai. Ils ont travaillé pour l'autoroute et malheureusement ils n'avaient pas terminé à la fin des deux semaines. Donc on a dû re-prolonger de presque deux semaines pour que ces Messieurs reviennent sur le chantier. De notre côté, on ne pouvait pas exiger autre chose vu que le chantier avait pris du retard.

Et maintenant, il y a les vacances d'été qui arrivent. Donc on a environ six semaines de retard. On espère avoir fini d'ici mi-septembre 2022.

Au niveau d'APOL, il y a une journée « porte ouverte » qui est organisée le 27 août 2022 pour fêter les 10 ans. Ça va être très intéressant et vous pourrez voir ce qu'ils ont comme matériel et voir ce qu'il se passe dans ces bâtiments de l'APOL.

11. Communications du Bureau

M. Jean-Marc Mocellin, Président, adresse ses félicitations à M. Florian Chevalley, absent ce soir, et son épouse, pour la naissance de leur fils Arthur.

Le concours de rame à Cully, challenge du Préfet, aura lieu le 13 août prochain. Un entraînement est prévu le mercredi 10 août. Il compte sur les rameurs habituels pour venir s'inscrire auprès de lui. On a aussi une deuxième équipe puisqu'une équipe féminine a été concoctée. Pour battre Chexbres, ce sera le graal.

La prochaine séance du Conseil communal est fixée au 13.10.2022, dans cette salle.

12. Questions – Interpellations

Mme Isabelle Gonin remercie pour les lignes qui sont apparues sur les chemins et les croisées à Cremières, etc. On voit déjà des changements de gens qui ralentissent par ce qu'ils se rendent tout à coup compte qu'il y a une priorité de droite. C'est super, cela fait déjà son effet et cela se voit.

Pour le deuxième point, quand il faut élire un nouveau membre dans une commission et qu'il y a plusieurs candidats qui sont présentés, comment on veut les élire si on ne les connaît pas ? Ne pourraient-ils pas succinctement se présenter, dire quelles compétences ils ont, quelles sont leurs envies, etc., afin de pouvoir se baser sur quelque chose, à part la couleur des yeux et le nom qui nous plaît ou pas.

M. Jean-Marc Mocellin, Président, prend note pour les prochaines élections puisque c'est vrai que c'est une bonne idée de faire une présentation individuelle.

Mme Corinne Kemp s'exprime au niveau de la 5G. Il y a eu trois demandes de permis avec trois oppositions levées. On était une partie de la population de Puidoux à se manifester contre ça. Est-ce qu'on pourrait organiser un meeting avec des spécialistes pour en parler ? Et est-ce qu'au niveau de la Commune, on peut se positionner en mettant en avant le principe de précaution ?

M. Jean-Christophe Butty répond qu'aucune opposition n'a été levée à ce jour pour les antennes qui ont été mises à l'enquête.

On attend toujours les synthèses cantonales et on se positionnera en fonction des décisions cantonales et des recommandations qui auront été faites. S'il y a des oppositions, on devra les lever. On ne sait pas encore sous quelle forme. On attend la synthèse. De toutes façons, vous serez tenus au courant. Pour le principe de précaution, actuellement les antennes ne sont pas en activité puisque les permis n'ont pas été délivrés et que les oppositions n'ont pas été levées. Donc pour l'instant, il n'y a rien qui se passe.

Mme **Corinne Kemp** parle de son voisin, M. Pascal Delafontaine, qui n'a jamais été contacté pour une quelconque offre par rapport à son métier, ce qui l'a surpris. C'est quelqu'un qui est là depuis longtemps et elle voudrait savoir le pourquoi?

M. **Jean-Rémy Chevalley** répond que M. Pascal Delafontaine travaille beaucoup pour la commune de Puidoux, pour le service des eaux. Il nous fournit des pompes et il révisé des moteurs notamment.

M. **Jean-Luc Chappuis** : il informe qu'il a été approché par plusieurs habitants de la commune et même de l'extérieur, qui se demandent s'il n'y aurait pas une solution pour sécuriser l'entrée et la sortie du parking du Forestay. Quand les premières places ne sont pas occupées, les gens coupent les dernières places et sortent à ras le bâtiment vers l'entrée. Vous vous trouvez nez à nez avec des véhicules qui arrivent comme des boulets de canon.

M. **Jean-Rémy Chevalley** répond que le problème va se régler de lui-même puisque dans les deux dernières places qui sont dans la première rangée tout près du bâtiment, il viendra l'année prochaine des chargeurs pour voitures électriques. Ces places seront fort souvent occupées et cela règlera le problème de couper la première ligne de parc.

M. **Vincent Siegenthaler** : lors de la dernière séance du Conseil, M. **Jean-François Rolaz** nous a laissé échapper un projet de réaménagement de la place sportive du Verney, prévu pour 2024. Est-ce qu'on peut avoir quelques informations déjà à ce stade-là parce qu'on entend des bruits de couloir sur la buvette du foot, le déplacement de la pétanque, etc. ? Est-ce que ce projet a également un lien avec les Terrasses de Lavaux qui est normalement un centre sportif prévu pour 2024 aussi ?

M. **Jean-François Rolaz** répond que oui, il y a un gros projet en cours. On a rencontré les instances cantonales pour savoir les éléments nécessaires au scolaire puisque c'est aussi en lien avec le collège. On est obligé d'avoir certaines infrastructures sportives devant un collège du secondaire. On a fait venir M. Swysen, M. Bottfield, Florian Etter, pour avoir cet inventaire de ce qu'il fallait faire. La deuxième étape c'est une analyse par un bureau spécialisé. J'ai rendez-vous la semaine prochaine ou dans deux semaines avec l'entreprise RealSport SA qui fait ce genre d'étude d'aménagement de place de sport complète. L'idée étant effectivement de remanier complètement la zone parce qu'aujourd'hui, la dimension du terrain de foot n'est plus tellement conforme. La pétanque est une société qui est demandeuse d'infrastructures. Les jeunes veulent aussi quelque chose. Finalement, on a fait des éléments rattachés pendant quelques années. On avait acheté un élément de skate parc à la commune d'Ecublens. Maintenant, on voit que toutes ces installations arrivent en bout de course. C'est un projet d'envergure, il ne faut pas continuer à faire du bricolage et il faut vraiment prendre une feuille blanche et mettre les éléments sur cette feuille blanche, par des spécialistes, le but étant de maximiser l'espace. Ça sous-entend que si l'on doit agrandir le terrain de foot, on ne pourra ni déplacer le Forestay, ni déplacer le collège bien évidemment. Donc il faudra déplacer le terrain de foot ou le mettre dans un autre sens. Si on déplace le terrain de foot, on doit peut-être enlever la buvette. Donc c'est tous ces éléments-là qui font qu'il y a beaucoup de points d'interrogation, mais le projet est là. Le challenge 2024, c'est moi qui l'est fixé parce que j'aime bien pousser un peu le truc. Si c'est finalisé en 2025, je serai content mais j'aimerais bien que ce soit fait encore dans cette législature parce qu'on est bien au courant de ce qui s'est fait et de ce qu'on veut faire. Pour la relation avec Christian Constantin, peut-être qu'on l'approchera mais il faut d'abord qu'on décide de ce que l'on veut faire et on verra s'il y a une synergie possible, soit dans l'utilisation, soit dans le financement.

M. **Marc-André Cossy** : il y a eu une finale de foot des juniors à Grandson. On a surtout entendu parler des supporters, des bagarres, des bagarres prévues et de la police qu'il a fallu pour ces supporters. On pourrait peut-être aussi prévoir un centre de formation pour les supporters. Quand on voit dans le « 20 Minutes » Puidoux, les supporters, les bagarres... je me demande si ce n'est pas lié avec les bagarres qu'on a autour des collèges avec ceux de Lutry. On devrait se poser la question parce qu'il y a peut-être quelque chose à faire pour ce foot aussi. A force de payer pour la buvette, pour le terrain, pour la police, profitons de remettre ça aussi là-dessus et de former les parents.

M. **Vincent Siegenthaler** : il rebondit à la remarque de M. Cossy et informe que c'était les supporters de Lutry qui étaient en course.

M. **Serge Tettoni** : pour avoir été présent lors du match, je peux vous certifier que les gars de Puidoux ont été supers corrects. Il y avait une équipe de Lutry, une cinquantaine de jeunes entre 16 et 22 ans peut-être, qui se déplaçaient en groupe. Ils ont mené un bal, ils tiraient des pétards. C'était terrible. Mais nos gars sont restés vers l'entraîneur, ils ont pas bougé, c'était vraiment un exemple. Dans d'autres situations je ne sais pas, mais là, ils ont été clean.

M. **François Delafontaine** : il a eu des contacts de la maison bleue en montant la route de Puidoux et des gens se sont plaints que des motos et des voitures de sport font des courses au milieu de la nuit dans la montée de Puidoux-village.

M. **Serge Tettoni** : il répond qu'il n'est pas au courant. A présent, au niveau de l'APOL, il y a une personne qui est responsable pour tout ce qui concerne le bruit et ils ont mis des radars mais ce n'est pas vraiment efficace.

Ils ont mis un radar à l'entrée de Chexbres pour voir ce qui se passait. C'est uniquement marqué un petit commentaire du genre « Faites moins de bruit » ou quelque chose comme ça. APOL est dessus mais si on veut vraiment être performant là-dessus, la seule chose à faire dans ces cas, c'est de prendre les numéros de plaques et de nous les transmettre. Parce qu'on peut bien mettre quelqu'un toute la nuit, mais si ça arrive une nuit sur dix, on ne peut rien faire. Il faut nous aider sinon c'est quasi impossible. Il y a aussi des scooters actuellement qui roulent avec pas mal de bruit. Ils sont dans le collimateur et ça va se régler très prochainement mais il faut nous aider.

13. Jetons de présence

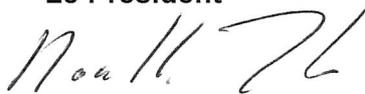
M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, prie les scrutateurs de distribuer les enveloppes. Les personnes absentes pourront retirer leur enveloppe directement auprès de Mme **Annick Vouilloz**, secrétaire. Les indemnités des commissions sont versées directement sur votre compte.

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, rappelle que nous sommes conviés à l'Auberge pour un apéro et souhaite de bonnes vacances d'été.

La parole n'est plus demandée.

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, clôt la séance à 23h.04.

Le Président



Jean-Marc Mocellin

La Secrétaire



Annick Vouilloz



Rapport de la sous-commission 1 chargée de vérifier les comptes communaux de l'exercice 2021

Monsieur le Président,

Messieurs les Municipaux

Mesdames, Messieurs les Conseiller,e, s

La sous-commission 1 s'est réunie le mardi 7 juin 2022 dans les bureaux communaux de Puidoux en présence du syndic Monsieur René Gilliéron, du municipal Monsieur Jean-Christophe Butty de Monsieur Dominique Kaser boursier sortant et madame Saskia Latt nouvelle boursière pour la commune de Puidoux.

La sous-commission 1 était représentée par Madame Laetitia Pache et de Monsieur Fabrice Bally, Monsieur Joël Tettoni étant excusé.

Nous avons commencé la séance en présence de Monsieur Marc Nicolet de la fiduciaire Audict afin de nous rapporter leur expertise sur la gestion de la commune.

Monsieur Nicolet nous a transmis le rapport de contrôle des comptes et du bilan au 31 décembre 2021.

Le mandat de ce rapport était de vérifier la comptabilité et les comptes annuels, bilan, comptes de fonctionnement, tableau des investissements de la commune de Puidoux.

La fiduciaire a effectué sur la base de sondages différents contrôles, les opérations ont été faites avec l'aide de Monsieur Dominique Kaser.

Il en ressort plusieurs informations :

- Différentes opérations sont contrôlées par sondage, elles sont validées et conformes.
- Le solde du bilan est conforme au livre de caisse au 31.12. 2021
- Pour les créanciers divers le solde de 482'816 est conforme à l'inventaire des fournisseurs.
- Les poursuites de l'année passée (2020) pour un montant de 18'000 CHF ont été réglées.



- Le montant des débiteurs impayés est de 46'203 CHF pour l'exercice 2021, mais selon Monsieur Kaser l'ensemble des créances sera recouvrable.
- Le patrimoine financier se monte à 2'151'950 CHF
- Le patrimoine administratif est de 26'868'055 CHF

Investissements de la commune de Puidoux

Les principaux investissements de la commune concernent les ouvrages suivants :

- Remplacement des collecteurs d'eau et des conduites d'eau potable à Cremière pour un montant de 820'000 CHF avec un dépassement de 76'016 CHF pour ce projet par rapport au préavis.
- Remise en état des chemins agricoles – étape 2, préavis 1'600'000 CHF facture finale de 1'314'000 CHF soit 286'000 de moins que prévu.
- Remise aux normes de l'éclairage public, préavis de 180'000 CHF mais suite à de mauvaises surprises, les luminaires de la place de sport sont en très mauvais état, travaux supplémentaires et facture finale de 295'151 CHF, soit 115'000 CHF de plus que prévu.
- Remplacement de la conduite d'eau du chemin lac de Bret pour 426'252 CHF
- Remplacement de la conduite d'eau du chemin du Parchet et de la Combe pour un montant de 316'00 CHF.

Les justificatifs relatifs aux dépenses d'investissement de l'années sous revue ont fait l'objet d'un contrôle par sondage par notre fiduciaire.

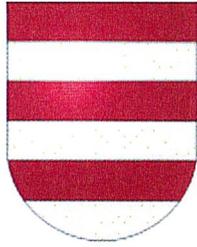
Les différents emprunts de la commune à moyen et long terme se monte à 30'579'000.00 CHF, la limite d'endettement pour la législature 2021 à 2026 se monte elle à 40'000'000.

Les différents taux d'intérêts des emprunts en cours sont très bas et intéressant pour la commune. Environ 30 emprunts ont un taux inférieur à 1%.

Le solde des emprunts a été contrôlé et est conformes aux relevés bancaires.

En conclusion, sur la base des contrôles effectués, Monsieur Marc Nicolet de la Fiduciaire Audict estime que les comptes annuels sont conformes à la loi et au règlement sur la comptabilité des communes de 1979.

Nous le remercions pour ses explications, son travail et prenons congé de lui.



Pour la suite de cette séance, nous passons en revue les différents comptes du dicastère du syndic Monsieur René Gilliéron.

Le montant des recettes fiscales 2021 se monte à 9'210'888 CHF soit 1'275'888 CHF supérieur au budget 2021 et 432'738 CHF supérieur aux comptes 2020, c'est une bonne nouvelle pour la commune, suite à une année 2020-2021 entrecoupée de fermetures et confinements, les rentrées fiscales n'étaient pas forcément vues à la hausse pour l'année 2021.

La conjoncture immobilière de la commune nous est aussi favorable, droits de mutation en augmentation, gains immobiliers, permis de construire et taxes de raccordement aux eaux. Le quartier " Hôtel du Signal " et les bâtiments de la route du Village y contribuent fortement.

La commission a pu constater la bonne tenue des comptes. Les pièces justificatives demandées ont été fournies. La commission remercie la Municipalité et M. Kaser, boursier pour leur travail, leurs explications et leur disponibilité.

Conclusion :

Au vu des bonnes rentrées financières, l'exercice présente un bénéfice de 1'842.66 alors qu'une prévision déficitaire de 467'000 CHF était au budget pour l'année 2021. La municipalité a décidé de faire des amortissements supplémentaires pour un montant de 1'010'608 CHF de plus que budgétée. Pour l'exercice 2021 la commune a fait des amortissements pour un montant total de 2'208'100 CHF

Tenant compte des éléments précités, c'est à l'unanimité que les membres de la sous-commission 1 vous recommandent

- D'accepter les comptes communaux de l'exercice 2021

Les membres de la sous-commission 1

Le rapporteur Monsieur Fabrice Bally

Madame Laetitia Pache

Puidoux, le 15.06.2022

Rapport sous-commission 2

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs

La sous-commissions 2 composée de Madame Josianne Conne, Messieurs Marc Chevalley et Matthieu Chevalley, rapporteur, s'est réunie à 2 reprises durant l'année.

La 1^{ère} s'est déroulée le lundi 20 septembre 2021. Tout les membres étaient présents ainsi que le municipal en charge, Mr Serge Tettoni. Nous nous sommes rendu au chemin de la Croix afin d'y constater l'état très préoccupant du mur ainsi que de la route qu'il soutient. Serge nous explique que des travaux doivent y être entrepris avant qu'il y ait un problème car la conduite d'eau de Lausanne passe sous la route et une rupture de cette dernière n'est pas envisageable. Différents services passent par ici donc tout le monde va profiter des travaux pour remettre en ordre ses choses.

Ensuite, Serge nous conduit au chemin du Dézaley, ou nous y faisons quelques haltes pour constater différents problèmes. Notamment que l'écoulement de l'eau ne s'effectue plus dans les grilles car la route constituée de plaque en béton bouge. Il faudra étudier cela afin que l'eau ne ruisselle plus dans les parcelles viticoles situées en dessous.

Pour terminer la visite, le chemin des Chaux nous attend. Serge nous explique qu'il a bougé suite aux violentes précipitations de l'été et qu'il faut le refaire. Une demande a déjà été effectuée mais pour pouvoir bénéficier de subventions, il faut attendre le printemps pour faire les travaux car ces dernières seront plus élevées que si cela se fait dans l'urgence.

La 2^{ème} rencontre a eu lieu à la maison de commune le 1^{er} juin 2022 pour les comptes. Josianne Conne était excusée et Mr Gérald Gavin était présent pour répondre aux éventuelles questions sur le début de l'année puisque Serge est arrivé au milieu de cette dernière. Notre boursier Mr Dominique Kaser était également présent.

Nous constatons une diminution des coûts d'électricité « éclairage public » grâce au passage d'une partie de la commune aux ampoules LED. Aux comptes construction, également un chiffre bien inférieur car les travaux prévus au chemin du Dézaley sont reporté d'un année afin de pouvoir bénéficier des subsides AF. Pour terminer, des amortissements largement supérieurs ont pu être effectué ce qui relate une bonne gestion des comptes.

Nous remercions Mr Serge Tettoni pour les explications sur le terrain ainsi que pour celles des comptes.



Matthieu Chevalley



Josianne Conne



Marc Chevalley

Rapport de la sous-commission N°3

La sous-commission N°3 s'est réunie le Mercredi 1^{er} juin 2022 à la salle des commissions.

Messieurs Damien Bourloud et Bernard Chevalley étaient présents, Frédéric Dubois était excusé.

Jean-Bernard Chevalley président de la commission de gestion était également présent.

Messieurs Denis Destraz municipal et Dominique Kaeser Boursier, nous ont présenté les comptes du dicastère, soit :

- Domaines et bâtiments.
- Gérances
- Abattoir
- Alpagnes
- Vignobles
- Cultes

Nous avons constaté qu'il y avait relativement peu de différence entre le budget et les comptes 2021, lorsqu'il y avait un supplément de charge, cela était dû à des dépassements de coûts non prévisibles ou à des travaux non prévus.

- Mise en conformité dans la cuisine de la buvette du Mt-Cheseau suite au contrôle cantonal des denrées alimentaires.
- Honoraires pour l'établissement de la valeur de rendement pour les baux à loyer au Mt-Cheseau.
- Travaux de sécurisation de l'avant-toit côté route de l'ancien magasin de Cremière
- Réfection complète au lieu de partiel de la façade Nord du hangar communal.
- Remplacement de plusieurs lave-vaisselle et hotte de ventilation dans différents appartements.
- Réfection des escaliers et remise en état du carnotzet de l'auberge communale, participation à l'achat de l'ombrage de la terrasse.
- Réparation du buffet de l'orgue de la chapelle suite à du vandalisme.

Le très bon résultat de cet exercice a permis de faire plusieurs amortissements supplémentaires dans le dicastère de M. Destraz

- 20'000.- renouvellements de installations de tir du stand de la Vulpillière
- 85'394,05 réfection annexe nord de l'Auberge de la Crochettaz
- 100'000.- grande Salle et Auberge de Puidoux village

Un grand merci au municipal et au boursier pour nous avoir présenté les comptes et avoir répondu à toutes nos questions.

Le Rapporteur B.Chevalley



Puidoux, le 16 juin 2022

Rapport d'activité de la Sous-Commission 4, service des eaux, épuration, égouts, voirie, cours d'eau et lacs, service du feu, protection civile, forêts et environnement.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le vendredi 27 août 2021 nous fûmes invités à la traditionnelle journée de marquage.

Nous avons marqué: 205 mètres cubes au Montchervet, 195 à Publoz et 157 au Bois du Tey.

La matinée s'est conclue par un excellent repas à la buvette du Mont-Cheseau.

Nous remercions Daniel Bourloud pour les copieux 10 heures qu'il nous a servi chez lui, et surtout notre garde forestier, Martial Vurlod, pour qui c'était sa dernière journée de martelage pour Puidoux, nous lui souhaitons une longue et bonne retraite.

Les membres de la Sous-Commission 4 furent convoqués le jeudi 23 septembre 2021 à 9 heures.

Jean-Bernard Chevalley et Marc-André Cossy étaient présents, Yann Gilliéron était excusé.

La séance a débuté au bureau communal sous la direction de Jean-Rémy Chevalley qui nous a tout d'abord parlé du service des Eaux, il en ressort que nous avons vécu une année exceptionnelle pour la vente d'eau, surtout à la commune d'Oron qui a été victime d'une pollution de source.

Pour les pompiers la majeure partie des interventions étaient dues aux inondations.

Ensuite Daniel Bourloud nous a parlé des différents travaux effectués, en cours ou prévus.

Il souligne que nous avons eu de la chance car nous n'avons pas eu beaucoup de dégâts dû aux fréquents orages, juste un débordement de la Salanche sous le Monnet.

Nous tenons particulièrement à remercier les employés de la Commune qui curent régulièrement les grilles, et de ce fait limite les dégâts.

Nous sommes ensuite partis visiter la station de pompage du lac de Bret.

La matinée s'est terminée par un bon repas à l'Auberge Communale.

Nous fûmes à nouveau convoqués le jeudi 2 décembre 2021 à 20h15 en salle des Commissions.

Jean-Bernard Chevalley et Marc-André Cossy étaient présents, Yann Gilliéron était excusé.

Nous avons pu étudier le budget en compagnie des Municipaux Jean-Rémy Chevalley et Daniel Bourloud. Nous les remercions pour leur excellent travail.

La sous commission 4 s'est à nouveau réunie le jeudi 2 juin 2022 à 20h15 en salle des Commissions.

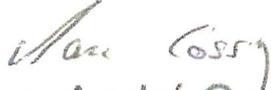
Yann Gilliéron, Jean-Bernard Chevalley et Marc-André Cossy étaient présents.

La séance était dévolue à l'étude des comptes, les Municipaux Jean-Remy Chevalley et Daniel Bourloud, notre boursier Dominique Kaser étaient présents.

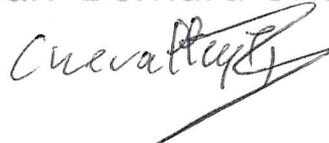
Ils ont répondu avec clarté à toute nos questions.

Un immense merci à Dominique qui comme à son habitude

atteint des sommets dans la tenue des ses comptes, il va nous manquer.


Marc-André Cossy
Gilliéron

Jean-Bernard Chevalley



Yann



5

Le 17 juin 2022,

La commission a été convoquée pour le traditionnel martelage. Marc-André Cossy est excusé pour cette journée, Yann Gilliéron et Jean-Bernard Chevalley sont présent pour la sous-commission. Jean-Marc Mosselin, président du conseil et une grande délégation de la Municipalité sont également présent.

La journée débute par la présentation de nouvelles têtes, M. Benjamin Ciana (accompagné d'une stagiaire), notre nouveau garde forestier et M. Damien Jordan, notre nouvel inspecteur, les anciens titulaires de ces postes ayant pris leur retraite dans le courant de l'année dernière. C'est deux nouvelles personnes nous ont bien expliqués les travaux forestiers envisagés et répondu à toutes nos questions. Une petite mise au point a toutefois été nécessaire avec M. Ciana qui voulait utiliser du spray pour le marquage et pas la traditionnelle martèle.

Nous allons marteler du côté du côté du Monchervet avant de nous diriger du côté du Crêt du Tey ou une grosse coupe est prévue. Le débardage se fera par câblage aérien.

La fin de la matinée nous réservée une belle surprise. Nous nous sommes dirigés du côté du Mont-Chesau où nous attendait notre ancien garde forestier, Martial Vurlod. En sa compagnie, nous avons eu l'honneur de baptiser notre arbre président. Il s'agit d'un sapin blanc particulièrement beau, vieux du plus d'une centaine d'année. Son tronc fait 1.09 m à 1.20 m et sa circonférence est de 3.44 m. Une plaque est disposée sur l'arbre qui est baptiser au Dezaley.

La visite se termine au local du feu avec une magnifique broche préparée par Gerald et son équipe de voirie. Nous sommes rejoint par les employés de l'administration pour ce sympathique et moment

La Sous-commission remercie Daniel Bourloud et la Municipalité pour l'organisation de cette journée très intéressante qui nous permet de mieux connaître les secrets de l'exploitation de nos forêts.

Yann Gilliéron

Jean-Bernard Chevalley

Marc-André Cossy



Rapport annuel de la Sous-commission 5 concernant le dicastère de M. Jean-François Rolaz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La sous-commission 5 composée de MM. Stéphane Chappuis, Florian Chevalley et de M. Ludovic Beaud, rapporteur, se sont réunis une seule fois cette année.

Cette réunion concernait les comptes 2022 du dicastère de M. Rolaz.
Nous l'avons effectué dans les bureaux communaux le 07 juin 2022 M. Kaser nous a donné les informations sur ce dicastère, M. Jean-François Rolaz étant excusé.

Voici ce qui en ressort particulièrement :

Pour les sports, au compte 170.314.12:

Un déplacement de 19'837.-CHF. est dû au changement au terrain de foot de 8 mâts d'éclairage en fin de vie.

Pour l'enseignement, aux comptes 512.314 et 512.315:

La réfection de l'appartement du collège de Publoz, suite au départ des locataires (non prévu lors de l'élaboration du budget) a couté au totale 28'824.55 CHF. A savoir qu'aucuns grands travaux n'avaient été effectués lors des 15 dernières années. Suite à ces travaux le loyer a été adapté, il passe de 1'065 CHF à 1'200.-. Le prix se trouve encore bien au-dessous du marché immobilier de notre région, par contre il a les inconvénients d'un appartement de collège et n'a pas d'ascenseur, par exemple.

Pour la salle Forestay, au compte 519.311.10

Un montant de 8'000 CHF a été investi afin d'optimiser le système de sonorisation

Au compte 519.315

Un contrat d'entretien annuel pour la ventilation a été signé pour un montant de 8'500 CHF.

Nous remercions M. Dominique Kaser pour les explications complètes et pour la précision des comptes de ce dicastère et M. Rolaz pour le travail effectué toute au long de l'année.

Stéphane Chappuis

Florian Chevalley

Ludovic Beaud





7

Rapport du président de la commission de gestion sur l'exercice 2021 – 2022

Monsieur le Président,

Messieurs les Municipaux

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

La commission de gestion s'est réunie à 5 reprises en séances plénières.

Le 28 juin 2021, nous nous sommes réunis afin de répartir les différentes sous commissions et attribuer les titres toujours au combien convoités de rapporteur des sous commissions.

Le 4 octobre 2021, nous nous sommes occupés de l'arrêté d'imposition, préavis 05-2021 avec un maintien du taux d'imposition à 68,5% ainsi que des préavis 06-07-2021 concernant les autorisations générales pour la législature, la fixation des indemnités pour les Municipaux et le Conseil communal. Et pour terminer du préavis 08.2021 (Frs.63'500.-) concernant le remplacement du matériel de télégestion de la station de traitement des eaux de La Buritaz.

Le 6 décembre 2021, nous avons étudié le budget 2022, préavis 09-2021 dans ses moindres détails ainsi que le préavis 10-2021 fixant le plafond général d'endettement.

Le 17 janvier 2022, nous avons étudié les préavis 01-2022 (Frs.385'000.-) concernant le remplacement les travaux au Ch. de La Croix tant sur que sous la route ainsi que le mur adjacent.

Le 13 juin 2022, nous avons traité des comptes 2021 ainsi que du préavis 02-2022 (Frs.278'059.-) concernant le Ch. de la Corbessière que nous allons traiter au point 6 de l'ordre du jour.

Durant cette période 2021-2022, nous nous sommes prononcés sur 3 préavis d'investissement pour un montant global de Frs. 726'559.-

Les différentes sous commissions se sont aussi réunies à plusieurs reprises et leurs rapporteur(e)s vous en feront un compte rendu au point suivant. Je tiens à les remercier sincèrement pour leur dévouement au suivi des activités communales et leurs précieux appuis lors de la rédaction des différents rapports tout au long de l'année.

Il me faut également souligner la très bonne collaboration avec M. Jean-Marc Mocelin, Président de notre conseil communal, présent à toutes nos séances plénières et je l'en remercie.

Je remercie chaleureusement notre Municipalité pour leur engagement et leur connaissance des différents dossiers; ils ont répondu tout au long de l'année à nos différentes questions avec clarté et précision.



Et pour terminer ces remerciements, un grand merci particulier à notre boursier communal, M. Dominique Kaser, qui au travers de ses explications nous permet de comprendre les mécanismes financiers propre à l'administration communale et à ses relations avec le canton. Sa très grande disponibilité particulièrement en cette période de bouclage des comptes 2021 est fort appréciée de l'ensemble de la commission de gestion et de votre serviteur pour la rédaction du rapport sur les comptes à venir au point suivant. Mes remerciements et félicitations vont également à Mme Saskia Lätt, remplaçante de notre boursier lors de la séance sur les comptes et qui a brillamment réussi ses examens de boursière communale.

Jean-Bernard Chevalley, président de la commission de gestion.

Chevalley JB
J. Kaser *J. Lätt*
J. Lätt *J. Lätt*
Schappin
J. Debas *J. Debas* *F. B. L.*



8

Commune de Puidoux

Rapport de la commission de gestion sur les comptes de l'année 2021

Monsieur le Président,

Messieurs les Municipaux

Mesdames les Conseillères

Messieurs les Conseillers

La commission de gestion s'est réunie le 13 juin pour étudier les comptes 2021.

La Municipalité était représentée par l'ensemble de ses membres. Pour la commission de gestion MM. Ludovic Beaud, Matthieu Chevalley et Marc-André Cossy étaient excusés, M. Jean-Marc Mocelin, Président du Conseil communal était également des nôtres ainsi que Mme Saskia Lätt adjointe au boursier communal.

Les comptes étant présentés avec commentaires en vis à vis dans la page de gauche, nous allons relever dans ce rapport les points les plus importants ou méritant une explication supplémentaire.

Au compte **Administration, 110.318.5**, nous trouvons notamment les honoraires concernant le suivi en justice de la dépollution de la grande salle pour un montant de Frs.19'258.30. Le dossier est toujours pendant au tribunal.

Au compte **Impôts, 210.4001**, il y a frs.92'135.- de plus que budgétisé. Les revenus sont en augmentation de Frs. 1'275'888.- par rapport au budget et de Frs. 432'739.- par rapport aux comptes 2020 avec pour rappel un taux d'imposition de 68,5%. C'est principalement l'impôt sur le bénéfice des personnes morales et celui sur les droits de mutation qui sont la cause de différences positives par rapport au budget. L'impôt sur les gains immobiliers, comme l'année dernière est également supérieur au budget mais cette année inférieur aux comptes 2020.

Au **210.451**, la compensation RIE 3 rapporte Frs. 128'113.76 cette année comprenant un montant de Frs.33'170.26 qui n'a pas été pris en compte dans le décompte cantonal 2021.

L'alimentation du fond de péréquation **220.352** se monte à Frs.2'099'095.- pour 2021. Les encaissements du fond de péréquation **220.452.11** se montent eux à Frs.1'359'738.- ajoutés à celui sur les dépenses thématiques de Frs.792'166.-. Le décompte final de péréquation 2020 laisse également un revenu de Frs.123'655.- dans les comptes 2021

Au compte **Forêts et Pâturages**, le nouveau bail à loyer du pâturage et de la buvette laisse apparaître l'augmentation au poste 321.427 de Frs. 8000.- par rapport au budget.

Au compte **Bâtiments**, des amortissements plus élevés que budgétisés ont été réalisés à la grande salle du village, Frs.200'000.-, au stand sur les installations de tir Frs.40'000.-, à l'auberge de la Crochettaz avec Frs.85'394.05. A noter que pour les établissements publics de la commune de Puidoux, le loyer ne leur a pas été facturé durant la période de janvier à mai pour mesures covid.



Cela impacte les postes loyers respectifs de ces bâtiments. A l'auberge communale, un montant de Frs. 10'949.45 a été attribué à la réfection du carnotzet sous l'auberge dont vous pouvez voir des photos de la magnifique réalisation dans le rapport de la Municipalité. L'entretien prévu de la façade nord du hangar communal s'est transformé en réfection complète de la paroi au vu de son état. Ceci explique le montant de Frs. 29'259.30 au poste 354.314 au lieu des Frs. 3'000.- budgétisés.

Au compte **Routes, 430.316.3**, on retrouve les frais de location (leasing) pour le véhicule Man, cette année, pour une annuité complète. Les amortissements sont conformes au budget en lien avec le calcul des dépenses thématiques, seul celui du prolongement du passage inférieur de la gare **430.331.32** est supérieur au budget et se monte à Frs.370'000.-

Au compte **Parking et Stationnement 433**, la demande pour des macarons est en hausse. L'entretien des horodateurs s'avère élevé en comparaison du revenu de ces derniers.

Le compte **Réseau d'égouts et d'épuration, 46**, compte de recettes affectées permet un amortissement de Frs.42'226.03.- grâce notamment au revenu des taxes d'entretien plus élevées que budgétisées ainsi qu'à des honoraires au poste 460.318 inférieurs au budget de Frs.14'000.-

Au **compte 51**, la participation de la commune à l'ASCL de Frs.1'704'803.23 est légèrement inférieure aux prévisions budgétaires.

Au **Collège de Publoz** le changement de locataire a été mis à profit pour un entretien de l'appartement au poste 512.314 et la période sans loyer influence le poste 512.427 avec un montant de Frs.9720.- au lieu des Frs.13'000.- au budget.

Salle de gym Forestay, 519.427 et 452, les loyers de la salle polyvalente se montent à Frs.40'200.- pour les loyers hors scolaire, en hausse par rapport à 2020 dû à la reprise des activités post-covid et Frs. 701'937.- pour l'ASCL correspondant à 80% des charges de l'année facturées.

Au compte **550.351** Formation professionnelle, le montant en diminution de Frs.14'569.- est donné par le canton.

Au compte **581** de la cure, un amortissement également supérieur à celui budgétisé se monte à Frs.130'000.-

Concernant le compte **600.352.10**, l'APOL les charges à la commune de Puidoux sont en diminution par rapport au budget mais en augmentation par rapport aux comptes 2020.

Aux comptes **65 et 66** les coûts sont inférieurs au budget pour la défense incendie et la protection civile. Le revenu de la location des abris est également inférieur en raison des mesures covid. Il est à relever que du vandalisme sur une porte est à l'origine des frais d'entretien supérieurs à ceux budgétés.

Au compte **72, Prévoyance sociale**, la cohésion sociale se monte à Frs.1'296'893.-, soit 12.193 points d'impôt, légèrement moins que dans les comptes 2020. Le point d'impôt communal se montant à Frs.111'580.-

Au compte **81, Service des eaux**, il y a pour Frs 442'549.45 de vente d'eau montant en diminution car il y a eu moins de vente d'eau en cette année 2021 pluvieuse. Les achats d'eau étant également moindre le compte à recette affectée peut amortir Frs.295'488.74.



Conclusions

Cet exercice se termine par un excédent de revenu **Frs.1'842.66**, alors qu'il avait été prévu un déficit de frs 467'000.-.

Il a été procédé à Frs1'207'500.- d'amortissements budgétisés et Frs.1'010'608.82 d'amortissements supplémentaires. Cette situation a été rendue possible par les bons résultats annuels d'une part et la réalisation d'un budget notamment sur l'évaluation des recettes fiscales prudent dans le contexte de la crise sanitaire covid qui prévalait à l'automne 2020. Il est intéressant de relever que l'endettement net par habitant a diminué de Frs.8'982.- à Frs.8'760.93.- à fin 2021 et même Frs.5'035.20 si l'on déduit l'emprunt pris en charge par l'ASCL.

Le résultat de l'année peut être qualifié de très bon. Le non recours au différents fonds de réserve ainsi que l'augmentation des amortissements supplémentaires en sont la preuve. La commission de gestion a voté à l'unanimité ces comptes 2021 et vous recommande de les accepter tels que présentés.

Nos remerciements vont à la Municipalité, à M. Kaser, boursier communal, ainsi que Mme Lätt, adjointe au boursier pour leurs maitrises des dossiers et leur très grande disponibilité.

Puidoux, le 13 juin 2021

Jean-Bernard Chevalley, président

La commission de gestion

Schrygins

J. Fel
Jean Cosy



Concernant

UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 278'059.00 POUR LA REFECTION DU CH de la CORBESSIERE – CH. AGRICOLE TYPE AF- ETAPE 2

Monsieur le Président,
Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission,
composée de Messieurs Frédéric Dubois, Florian Chevalley, François Delafontaine et Madame Isabelle Goumaz Burka (rapporteuse) s'est réunie le 2 juin 2022 à la maison de Commune en compagnie de Monsieur Serge Tettoni Municipal.
Monsieur Yann Gilléron - excusé

Cette rencontre a eu pour but de nous informer de l'état actuel du Ch. de la Corbessière et des travaux prévus à sa rénovation.

Le Chemin de la Corbessière, d'une longueur de 1290 m. se situe sur les Communes de Puidoux, Forel et Bourg-en-Lavaux. Situé en partie en zone de montagne 1, prenant son départ au ruisseau du Longiron, il grimpe au revers de la forêt pour terminer sa course non loin du pied de la Tour-de-Gourze.

Ayant subi divers revêtements, il présente des marques d'usure et de vieillesse (orniérage, nids de poule, bosses, fissures et faïençage). L'augmentation du nombre et du poids des véhicules agricoles en est certainement la cause.

Vu que :

- la valeur minimale de la portance du sol n'est pas respectée (35MN/m² au lieu de 80 MN/m²)
- les épaisseurs d'enrobé montrent une pollution aux HAP (il devrait être enlevé pour être déposé dans une décharge spécialisée à cet effet)
- Une stabilisation du sol est nécessaire et ceci surtout sur les bordures de 30 cm.
- Plusieurs collecteurs d'eau doivent être réfectionnés
- Le dévers de la chaussée doit être amélioré afin de permettre l'écoulement de l'eau de ruissellement

Une stabilisation du sol au dorosol c.30 (mélange de ciment et de chaux hydraulique) permettra de renforcer les fondations de la route et de respecter la valeur de portance de 80MN/m². Cette stabilisation évite l'excavation et l'évacuation des matériaux de fond et une recharge en grave, soit env. 1200 m³ au total.

Les travaux commenceraient en automne 2022 et seraient réalisés en 3 étapes afin de permettre l'accès aux exploitations agricoles et aux riverains.

Le financement, sera fait au prorata du tronçon de chaque commune (430m. pour Puidoux, 655m. pour Forel et 205m. pour Bourg-en-Lavaux).

Le coût des travaux s'élèverait à CHF 278'059.00.

Après déduction et subvention (72% pour AF), nous arrivons à un montant prévisible de CHF 97'872.00 pour le tronçon de la commune de Puidoux.

Nous remercions chaleureusement M. Serge Tettoni pour ses explications, les observations faites sur le terrain et pour avoir répondu à nos questions.

C'est à l'unanimité que les membres de la commission ad-hoc vous recommandent d'approuver le préavis municipal N° 02/2022.

les membres de la commission

Frédéric Dubois

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Dubois', with a large, sweeping horizontal stroke above the name.

Isabelle Goumaz Burka (rapporteuse)

Florian Chevalley

François Delafontaine

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Delafontaine', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.



Conseil communal de Puidoux

Commission de gestion

**Rapport de la Commission de gestion sur une demande de crédit TTC de CHF 278'059.-
pour la réfection du Ch. de La Corbessière-Chemin agricole type AF**

Préavis municipal N° 02.2022

Monsieur Le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

La Commission de gestion s'est réunie le 13 juin 2022 pour étudier le préavis N° 02-2022 cités en titre.

La Municipalité était représentée par l'ensemble de ses membres. Pour la commission de gestion MM. Ludovic Beaud, Matthieu Chevalley, Marc-André Cossy et Joël Tettoni étaient excusés, M. Jean-Marc Mocelin, Président du Conseil communal était également des nôtres ainsi que Mme Saskia Lätt adjointe au boursier communal.

Ce préavis nous a été présenté par M. Serge Tettoni, municipal des travaux.

La réfection de ce chemin est rendue nécessaire par son état laissant apparaître des traces d'usure par endroit importantes. Ce chemin étant sur 3 communes, les travaux seront réalisés conjointement avec les communes de Forel Lavaux et Bourg en Lavaux.

Après analyse et pour économiser des transports, la variante retenue voit l'élimination de l'enrobé et le brassage de la sous couche avec une stabilisation de celle-ci pour ensuite la recouvrir d'un enrobé. La durée des travaux sera répartie en plusieurs étapes ceci afin de garantir l'accès aux différents riverains. La coupe actuelle du chemin est en toit, le nouveau chemin sera fait en pente sur un côté afin de collecter les eaux dans le collecteur rénové pour l'occasion. Sur un total de 1290m, la commune de Puidoux a à sa charge une longueur de 430m. A noter que sur le tracé communal, la majeure partie des collecteurs sont jugés défectueux.

Le financement total pour la commune de Puidoux après répartition des coûts se monte à Frs.278'059.- TTC.

Sur ce montant un taux de subventionnement AF vaudoises et fédérales pour chemin agricole de 72% est envisagé. Ce qui représente après déduction de Frs. 5000.- pour bâtiments non agricole un subventionnement estimé de Frs. 180'187.- A noter que la part de subventionnement de 72% est la plus haute que la commune pourrait obtenir actuellement pour ce type de chemin en zone des collines.

Il faut également relever que les coûts des travaux seront couverts au fur et à mesure par la trésorerie communale de Forel Lavaux, les demandes de subventionnement se feront lors du bouclage de l'ouvrage, tout comme la séparation des métrés et leurs attributions sur chaque commune.

La commission de gestion remercie notre Municipal pour les explications claires et détaillées.



La Commission de gestion souhaite spécifier que l'engagement des travaux sus mentionnés ne soient réalisés que si les autres communes acceptent et choisissent également de lancer les travaux de réfection du Chemin de La Corbessière.

La Commission de gestion a accepté à l'unanimité de ses membres présents ce préavis N°02-2022 et recommande au Conseil communal de l'approuver également.

Chevalley Jean-Bernard, Président

La Commission de gestion

Chevalley JB

[Signature]

M. G. M.

[Signature]

[Signature]

Jas Gessy

J. F.

Chevalley

[Signature]

Schappin

F. Dubois

F. B. M.



Conseil communal du 23 juin 2022

Communication de la commission pour l'ASCL

Le 12 mai 2022 le Conseil intercommunal s'est réuni et a traité deux préavis, soit le rapport de gestion 2021 et les comptes 2021.

- Le **rapport de gestion 2021** rédigé par le CoDir de l'ASCL recense parfaitement l'activité de l'ASCL. Ce préavis n'a pas fait l'objet de discussions, tout comme l'excellente gestion produite par le CoDir. Le Conseil intercommunal a ainsi approuvé à l'unanimité la gestion relative à l'exercice 2021 et a donné décharge au Comité de direction.
- En ce qui concerne les **comptes 2021**, tous les chapitres ont été ouverts à la discussion les uns après les autres, mais la parole n'a jamais été demandée. Le préavis, ainsi que le rapport de la commission de gestion répondaient apparemment à toutes les interrogations. Les charges nettes se montaient à CHF 6'006'583, ce qui était près de 5% de moins que le budget. La charge pour Puidoux était de CHF 1'704'803. Les comptes 2021 ont été approuvés à l'unanimité.

Quelques informations complémentaires sur l'ASCL pour la première moitié de l'année 2022:

- Un accord satisfaisant a été trouvé concernant la problématique des façades et ce, sans aller devant les Tribunaux.
- Concernant les offres en marchés public :
 - Pour les transports scolaires, 4 offres sont rentrées pour 2 lots (Bourg-en-Lavaux et Puidoux-Chexbres-Rivaz-Saint-Saphorin), dont une non valable, car incomplète. L'adjudication a été faite pour les deux transporteurs actuels, soit HelvéCie pour PCRS et Dupasquier pour Bourg-en-Lavaux.
 - Concernant la restauration scolaire, 2 offres sont parvenues. Concordance de Puidoux a remporté le marché pour les deux lots séparés, du scolaire et du parascolaire.

Rapport de la délégation du conseil communal de Puidoux à l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la gestion des déchets ACPRS, des années 2021-2022.

L'année 2021 pour les délégués ACPRS commence avec une séance extraordinaire le 25 mars. Il s'agit d'adopter le préavis No° 01/2021 pour une demande de crédit de 168'000.- en vue de la réfection complète de la station de pompage de St. Saphorin. Ce préavis doit remplacer le préavis adopté en 2019 pour un crédit de 529'300.- finançant des travaux qui prévoyaient une nouvelle conduite permettant d'éviter aux eaux usées des 4 communes de descendre jusqu'au port de St. Saphorin et être ensuite repompé pour pouvoir rejoindre le réseau du SIGE. M. Dvorak, ingénieur a proposé ce revirement de stratégie après avoir étudié une nouvelle génération de pompes. Une économie de env. 360'000.- qu'on ne pouvait pas refuser malgré qu'il faille des pompes avec ses coûts de l'entretien et de l'électricité pour ce fonctionnement précité.

Le 24 juin 2021 la séance ordinaire est destinée à l'approbation du rapport sur la gestion et des comptes 2020. Avec 1'846'000.- de disponibilités, un excédant de charges au secteur des déchets de 64'000.- est couvert. Tandis que le secteur de l'épuration des eaux usées permet d'attribuer au fonds de réserve un montant de 3500.- env. Le fonds de réserve gestion des déchets s'élève à 34'854.- et celui du service de l'épuration à 1'890'951.- Ce dernier peut surprendre, mais l'ACPRS doit s'attendre à devoir contribuer à la construction d'une nouvelle STEP d'ici quelques années à hauteur de plusieurs mios. de francs. Gouverner c'est prévoir.

Une nouvelle législature a commencé le 1^{er} juillet 2021 et c'est ce jour là qu'ont eu lieu l'assermentation des membres de l'ACPRS en présence du préfet M. Daniel Flotron. Ensuite cette assemblée nouvellement constituée a procédé à l'élection de son président qui est M. Eddy Siegenthaler de Rivaz. Le comité de direction est constitué de M. Jean-François Chevalley de Chexbres, président, Daniel Bourloud, Gérard Chappuis, Denis Destraz, et Gilles Guex. On a également nommé le bureau, la commission de gestion et une commission de recours contre la taxe.

L'année 2021 pour le conseil intercommunal c'est terminé avec la séance ordinaire le 9 décembre. A l'ordre du jour plusieurs préavis qui concernent les indemnités du bureau et du comité de direction, des autorisations de placer les disponibilités, de plaider et de statuer sur les aliénations et acquisitions en matière immobilière. Ensuite nous traitons le budget 2022 qui est prudent, comme il se doit. Il est relevé que les transporteurs augmentent leurs tarifs d'env. 2% chaque année. Les excédents de charges pour le secteur déchets de ces deux dernières années doivent être attribués à la pandémie. Un revenu supplémentaire de 31'000.- est introduit avec la facturation des déchets des communes, gratuits jusqu'à présent. Une ristourne plus importante sur le papier, vu la pénurie dans ce secteur est également attendue. On veut éviter une augmentation des taxes.

Nous avons encore été informées par M. Daniel Bourloud que le plan général d'évacuation des eaux de l'ACPRS a fait l'objet d'un audit de la Cour des Comptes en 2020. Les résultats de cet audit ne seront détaillés dans ce rapport parce que M. Bourloud a déjà expliqué en détail ces résultats lors d'une séance précédente de ce conseil communal. En résumé, l'ACPRS s'en est très bien sorti de cet audit.

La dernière séance avant l'établissement de ce rapport c'est déroulé le 9 juin 2022. Sont à l'ordre du jour le rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2021.

Pour une fois quelques chiffres qui peuvent nous impressionner :

- En moyenne 218 entrées par jour d'ouverture de la déchetterie.
- 227 t de déchets encombrants
- 269 t de déchets compostables
- 347 t de papier
- 311 t de verre
- 97 t de métaux
- 13 t de PET
- 6 t de flaconnages
- 41 t de textiles
- 329 t de bois
- 26 t de balayures de routes
- 100 m3 de déchets inertes
- Citons encore piles et batteries, déchets contenant du mercure, huiles usées, produits chimiques, amiante
- 1074 t d'ordures ménagères ont été collectées

Ce sont les quantités de déchets qui ont été géré par l'ACPRS en 2021

Concernant les comptes, un seul chiffre : les charges totales s'élèvent à 1'845'368.- Il en résulte un petit excédant de charges pour le secteur des déchets, mais qui laisse encore un solde au fonds de réserve pour le dit secteur. Lors de cette séance nous avons pris congé de M. Dominique Kaser, boursier, pour une retraite bien méritée et avons accueilli sa successeure pour la tenue de la comptabilité Mme. Saskia Lätt.

Praz Constant, 22 juin 2022

Andreas Wüthrich



Communication du délégué Communal à l'ORCP
Extrait du rapport 2021 du commandant de l'ORCP

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Messieurs les Municipaux,

J'ai le plaisir de vous faire le résumé du rapport du commandant M. Favre de l'ORCP de Lavaux Oron.

4570 Jours de Services dont 85,8 pour le covid

3923 Engagement en situation d'urgence COVID 84 Engagement en situation d'urgence autres

154 Jours de services d'instruction ont pu être maintenus 126 Jours de services en faveur des Manifestations

Liste de nos missions principales

- • Gestion et exploitation de la Hotline et contrôle tracing au CHUV
- • Décubitus Ventral et Dorsal - CHUV
- • Appui au soins intensifs - CHUV
- • Appui logistique - CHUV
- • Poste Sécurité à l'entrée - CHUV
- • Aide en soins continus - CHUV

- Appui logistique et en personnel - Centre funéraire de Montoie
- • EMS Assistance et Logistique - Hôpital de Lavaux
- • Orientation - Fondation Asile des Aveugles
- • Accueil - Vidy-Med
- • Gestion du trafic Vaccination Beaulieu
- Vaccination itinérante - Ville de Lausanne & Renens - Répît - Assistance - Nuit
- Vaccination itinérante installation des sites, injection,

Gestion des pass sanitaires – sur tout Vaud

MESURES ADMINISTRATIVES

333 dossiers de dispenses, 21 défaillances, et 5 mesures disciplinaires.

La prochaine séance du conseil intercommunale de ORCP aura lieu le 30 Juin à la grande salle de Puidoux. Je remercie d'avance M Jean-Rémy Chevalley et la Municipalité de Puidoux d'avoir accepté d'accueillir les membres sur notre commune.

A l'ordre du jour sont prévus trois préavis

Préavis 01-2022 comptes

Préavis 02-2022 Rapport de gestion 2021

Préavis 03-2022 Règlement fixant les frais d'intervention et les indemnités du personnel professionnels de l'ORPC du district Lavaux-Oron

Lors de nos discussions et échanges, nous avons appris que malgré les crises que nous avons rencontrées ces dernières années, grâce à une excellente tenue des comptes, avec beaucoup de rigueur et à une maîtrise des coûts, il est prévu de rétrocéder 1.- part habitant à la commune de Puidoux et aux communes membres de ORCP Lavaux Oron.

Je suis membre du conseil intercommunal de ORCP depuis maintenant une année.

Aux yeux de certains, la Protection Civile peut paraître inutile. Aux yeux de certaines communes également comme le montre certains abris de Protection Civile désuets et pas entretenus.

Les deux crises que nous venons de traverser (première et deuxième vagues du Covid 19) ont eu le mérite de démontrer le caractère indispensable de la Protection Civile pour venir en aide à la population et aux services médicaux.

Nous sommes convaincus qu'il est indispensable de toujours penser à l'impensable et au pire scénario de chaque situation afin d'être le mieux préparés possible à les affronter. Tout en espérant bien sûr que ces crises ne se produisent pas.

Il est également fondamental que chaque citoyen suive une formation sur les gestes qui sauvent car cela reste la base de la prévention. Les organismes de la Croix Rouge suisse dispensent ces cours. Nous devons encourager les citoyens qui sont motivés et ceux qui nous apportent leur soutien.

Merci de votre attention.



Raphaël Durgniat

Délégué du conseil communal

Membre du conseil intercommunal ORCP

Marc-André Cossy
Président du Conseil intercommunal

d'activité
Intercommunal Police Lavaux
2021-26

Rapport
Conseil
Législature

1^{er} juillet 2021
intercommunal de l'association Police Lavaux -
préfet.

Assermentation des membres du Conseil
Assermentation du Conseil de direction, sous la présidence du

pour Chexbres –
25 délégués, dont 11 pour Lutry – 6 pour Bourg-en-Lavaux – 3
3 pour Puidoux – 1 pour Rivaz – 1 pour St-Saphorin

16 septembre 2021
Lavaux

Séance du Conseil intercommunal Police

Adoption du Préavis No 03/2021 : **budget 2022**

28 octobre 2021
Lavaux,

Séance du Conseil intercommunal Police

(sous la présidence de Vice-Président M. Olivier Rodieux)

Adoption du Préavis No 04/2021 : **compétences financières
du CODIR en matière de crédits complémentaires pour la
législature 2021-26**

Adoption du Préavis No 05/2021 : **autorisation générale de
plaider à accorder au CODIR pour la législature 2021**

Adoption du Préavis No 06/2021 : **rétributions du CODIR pour
la législature 2021-26**

12 mai 2022
Séance du Conseil intercommunal Police Lavaux

Adoption du Préavis No 01/2022 : **rapport des comptes 2021**

Adoption du Préavis No 02/2022 : **rapport de gestion 2021**